

**IGE+XAO**

**SA au capital de 6 089 930 euros**

**Siège Social : 25 Boulevard Victor Hugo  
Immeuble Pythagore – BP 90 312  
31700 COLOMIERS CEDEX**

**RCS TOULOUSE : 338 514 987**

\* \* \* \* \*

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES**

**SOMMIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2012**

\* \* \* \* \*

En application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004 et portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 29 janvier 2003, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités de renouvellement du programme de rachat des titres soumis par la Société IGE+XAO à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 janvier 2012.

L'avis préalable de réunion sera publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires au plus tard le 19 décembre 2011.

**Synthèse des principales caractéristiques de l'opération**

Emetteur : IGE+XAO (NYSE Euronext - Euronext)

Programme :	rachat d'actions
Pourcentage de rachat maximum autorisé :	10 %
Pourcentage de rachat maximum autorisé compte tenu du nombre d'actions déjà acquis (au 15 octobre 2011) :	8,78 %
Prix d'achat unitaire maximum (hors frais):	40 euros
Prix de vente unitaire minimum (hors frais):	5 euros
Durée du Programme :	dix-huit mois au plus à compter de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2012.

**A. Bilan du précédent programme**

L'avant dernier programme a été autorisé par l'assemblée générale du 15 décembre 2009 et renouvelé lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2011 pour une nouvelle période de 18 mois. Le bilan de cet avant dernier programme avait alors été établi de son jour d'ouverture jusqu'au 31 octobre 2010. Entre le 1er novembre 2010 et le 31 janvier 2011, les opérations suivantes ont été réalisées :

Nombre de titres détenus au 31 octobre 2010 :	7 282 à un prix moyen de 21,40 €
Nombre de titres achetés dans le cadre du contrat de liquidité :	3 155
Nombre de titres achetés dans le cadre du programme de rachat d'actions :	83
Nombre de titres vendus dans le cadre du contrat de liquidité :	2 644
Nombre de titres cédés dans le cadre du plan d'options de rachat d'actions :	0
Nombre de titres détenus au 31 janvier 2011 :	7 876 à un prix moyen de 21,85 €

Le programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 31 janvier 2011 a donné lieu aux opérations ci-après (du 1<sup>er</sup> février 2011 au 15 octobre 2011) :

***Bilan du précédent programme***

Déclaration de l'émetteur des opérations réalisées au titre du précédent programme soit du 1<sup>er</sup> février 2011 au 15 octobre 2011 :

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES		POSITIONS OUVERTES						
	ACHATS	VENTES	AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION						
			POSITIONS OUVERTES A L'ACHAT			POSITIONS OUVERTES A LA VENTE			
			CALL ACHETE S	PUT VEND US	ACHAT S A TERME	CALL VEND US	PUT ACHETES	VENTE S A TERME	
Nombres de titres	16 535	5 177	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange ou à être cédés ou annulés	9 206	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres affectés au contrat de liquidité	7 329	5 177	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	--	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen des transactions	21,76 €	25,13€	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant*	417 884,78 €	130 095,48 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

\* sans arrondi

Les opérations d'achats et de vente ont été affectées en totalité à l'objectif d'animation du cours de bourse.

Le nombre de titres ainsi détenus au 15 octobre 2011 s'élève à 19 234 titres.

La Société n'a pas recours à des produits dérivés.

Pour rappel, dans sa séance du 27 juillet 2009, le Conseil d'Administration, faisant usage des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2009, a décidé de réduire, à compter du 31 juillet 2009, le capital social de la Société IGE+XAO SA par annulation de 172 200 actions représentant 9,8% du capital social.

Répartition par objectif des titres détenus au 15 octobre 2011

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto détenu:	1,22 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	172 200
Nombre de titres détenus en portefeuille	19 234
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange	12 445
dont titres affectés au contrat de liquidité	3 789
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	3 000
Valeur comptable du portefeuille au 15 octobre 2011 en €	459 545
Valeur de marché du portefeuille au 15 octobre 2011 en €	447 191

***B. Objectif du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées***

- La conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société.
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère,

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

***C. Cadre juridique***

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, entrée en vigueur le 13 octobre 2004. Il est soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2011, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire:

***Septième résolution***

***(autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la Société ses propres actions)***

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et avoir pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de :

- conserver et remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation dans les conditions légales,

- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre de la Société IGE+XAO, par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- de remettre les titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- d'attribution ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires de la Sociétés et du Groupe dont elle est la société mère.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

Pourcentage de rachat maximum autorisé :	10 %
Prix d'achat unitaire maximum (hors frais):	40 euros
Prix de vente unitaire minimum (hors frais):	5 euros

Durée du Programme : 18 mois au plus à compter de la présente assemblée

Ces prix seront ajustés en cas d'opérations conduisant au regroupement ou à la division des actions.

Compte tenu des actions déjà auto-détenues par la Société, le montant que cette dernière est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximum fixé par l'assemblée générale s'élèvera à 5 557 840 euros.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la Société par tous moyens, par intervention sur le marché, de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres pouvant éventuellement porter sur l'intégralité du programme.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat à celle précédemment donnée par l'assemblée générale du 31 janvier 2011.

Les actions propres acquises et / ou annulées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par l'Assemblée Générale depuis le 29 janvier 1998 seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la Société dans la limite précitée de 10 %.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

#### ***D. Modalités***

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

- La société s'engage, en application de la loi, à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital de la société. Elle s'engage en outre à conserver un flottant suffisant sur l'Euronext qui respecte les seuils tels que définis par NYSE Euronext.
- Le nombre d'actions susceptible d'être acquis ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, soit 1 581 800 actions, à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, soit 158 180 actions. En prenant en compte les 19 234 actions propres appartenant à IGE+XAO au 15 octobre 2011 (1,22% du capital), le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élèverait à 138 946, soit 8,78% des 1 581 800 actions composant le capital à la date de ce jour.

- Sur la base du cours maximum unitaire d'achat de 40 euros, l'investissement théorique maximum s'élèverait à 5 557 840 euros, étant précisé que le prix minimum de cession est de 5 euros par action. A titre indicatif, le montant des réserves disponibles, c'est à dire toutes les réserves hors réserves statutaires et légales, incluant diverses primes d'émission et de fusion, le report à nouveau ainsi que le résultat net, ressort des derniers comptes sociaux annuels certifiés au 31 juillet 2011 à la somme de 11 645 359 €. En application de la loi, le montant du présent programme de rachat ne pourra pas être supérieur à ce montant.

#### Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées, cédées ou transférées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et respectant les principes énoncés de déontologie de l'AFEI. Il n'est pas prévu de réaliser une part du programme par l'utilisation de produits dérivés.

#### Durée et calendrier du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois, à compter de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2012, soit au plus tard jusqu'au 30 juillet 2013.

#### *E. Répartition du capital*

Le capital social de la Société IGE+XAO est divisé en 1 581 800 actions de 3,85 euros de valeur nominale, dont la répartition, au 31 juillet 2011 est, à la connaissance de la société, la suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions	Nombre de droits		Nombre de droits de vote	% Capital	% de droits de vote
		de vote simple	de vote double			
IRDI	0	326 594	326 594	653 188	20,65%	28,32%
Di Crescenzo Alain	250	167 675	167 925	335 600	10,62%	14,55%
Baudron Charles	0	110 000	110 000	220 000	6,95%	9,54%
Grèzes Robert	0	44 148	44 148	88 296	2,79%	3,83%
ICSO'1	0	82 673	82 673	165 346	5,23%	7,17%
Pierre Revel-Mouroz	0	0	0	0	0,00%	0,00%
Sanchez	0	0	0	0	0,00%	0,00%
Société Civile Immobilière Bejin	0	0	0	0	0,00%	0,00%
P. Peroux	0	628	628	1 256	0,04%	0,05%
D. Sabot	0	628	628	1 256	0,04%	0,05%
RY. Portel	0	628	628	1 256	0,04%	0,05%
D. Krustev	0	400	400	800	0,03%	0,03%
Autres personnes au nominatif	0	4 997	4 997	9 994	0,32%	0,43%
	250	738 371	738 621	1 476 992	46,69%	64,04%
IGE+XAO (actions propre)	13 834	0	13 834		0,87%	0,00%
Nominatifs	14 084	738 371	752 455	1 476 992	47,57%	64,04%
Au porteur	829 345	0	829 345	829 344	52,43%	35,96%
Total	843 429	738 371	1 581 800	2 306 336	100,00%	100,00%

La société de gestion de fonds Alto Invest SA a franchi à la baisse le seuil de 10% des actions le 29 juin 2011.

Les fonds Axa Private Equity ont franchi à la hausse le seuil de détention légal de 5% du capital en date du 28 février 2010.

Tocqueville Finance a franchi à la baisse le seuil de détention légal de 2% du capital en date du 6 août 2009.

Les fonds gérés par la société OTC Asset Management ont franchi à la hausse le seuil de détention légal de 2% des actions de la Société IGE+XAO S.A. en date du 10 août 2009, consécutivement à l'opération de réduction de capital social par annulation d'actions propres.

Monsieur Alain Di Crescenzo a franchi à la hausse, le 11 août 2009, le seuil de 10% des actions, consécutivement à l'opération de réduction de capital social par annulation d'actions propres

Aucun autre actionnaire ne possède, à la connaissance de la Société, plus de 2 % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2011.

#### ***F. Evènements récents***

Les publications financières de la Société sont disponibles sur son site [ige-xao.com](http://ige-xao.com), sur celui d'Euronext ainsi que sur le site de l'AMF.

#### ***G. Personne assumant la responsabilité de la note d'information***

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat par IGE+XAO de ses propres actions ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Colomiers, le 21 octobre 2011

Alain Di Crescenzo

Président du Conseil d'Administration